

COMPTE RENDU RÈUNION CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2020

Le Conseil Municipal de TOMBEBOEUF s'est réuni en Mairie le 26 février 2020 à 20h00 sous la présidence de M. MOINET Claude, Maire.

Présents : Mme DELAUNAY Adeline, M. MOINET Claude, M. BOLZON Jean, M. CHIARADIA Jacques, M. GERAUD Philippe, M. MICHELIN Dominique, M. PRADEL Bernard.

Absents : M. LAMY Etienne, M. NARDI Jean-Claude,

Pouvoir de : M. NARDI Jean-Claude à M. MOINET Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELAUNAY Adeline.

Après lecture du dernier compte rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

MAM (Maison des Assistantes Maternelles) : Renouvellement de Bail.

Le renouvellement de bail se fait tous les 3 ans. Actuellement les signataires du bail ne font plus partie de la MAM.

Il convient donc de renouveler le bail.

Le Conseil Municipal décide de repousser la délibération après les élections municipales.

Association « Le souvenir Français » : Demande de subvention exceptionnelle

L'association a refait une tombe de soldat et se prépare à en faire une deuxième. L'association demande une subvention exceptionnelle de 300 € afin que la commune aide aux travaux de rénovation de ces tombes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € comme pour toutes les associations de TOMBEBOEUF.

Motion sur le démarchage téléphonique abusif.

M. Guillaume LEPERS, Conseiller Départemental, nous sollicite afin de déposer, auprès de Monsieur le Président de la République, une motion afin de sensibiliser le gouvernement sur le démarchage téléphonique abusif que subit un très grand nombre de concitoyen et plus particulièrement les plus fragiles. Le nombre d'appels émanant d'entreprises, très souvent malveillantes, se multiplie et empoisonne la vie des Français.

Après consultation, à l'unanimité, le conseil Municipal décide de prendre cette motion.

Indemnité de feu pour les sapeurs-pompiers : Courrier du Conseil départemental

Le Conseil Départemental, nous alerte que le Ministre de l'Intérieur a informé le 10 janvier 2020 le Président de l'Assemblée des Départements de France que le gouvernement entendait lancer un travail visant à réévaluer l'indemnité de feu, perçue par les sapeurs-pompiers, de 25 % sur une période de 2 à 3 ans.

Cette mesure serait prise en charge financièrement par les collectivités locales et notamment par les départements sans que des moyens supplémentaires ne soient débloqués.

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'intégralité du courrier reçu ainsi que la motion qui l'accompagne.

Divers

▶ Après lecture de l'ensemble des travaux réalisés lors de cette mandature, M. Le Maire remercie chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal, et en particulier ses deux adjoints, Mme Adeline DELAUNAY et M. Jean BOLZON, pour le travail accompli.

▶ Un tableau de tour de garde du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars est établi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bolzon', written over a horizontal line.